

Un budget de renoncement imposé au 49.3 : L'APRÈS vote la censure

En recourant à l'article 49.3 pour imposer le projet de loi de finances pour 2026, le gouvernement contourne une nouvelle fois le Parlement et acte l'échec d'un exécutif minoritaire, sans majorité ni légitimité politique.

La nouvelle lecture du PLF confirme une ligne inchangée : refus de faire contribuer les hauts patrimoines, contributions à minima des entreprises, recettes insuffisantes et austérité assumée. Les propositions de justice fiscale et sociale ou sur la transition écologique ont été systématiquement écartées, tandis que l'indexation élargie de l'impôt sur le revenu organise l'érosion des recettes et prépare de nouvelles coupes dans les services publics - au risque de laisser craindre un budget insincère, à l'image du PLFSS.

Ce passage en force vise à masquer l'essentiel; un budget injuste et écocide, qui aggrave le déficit sans répondre aux urgences sociales, territoriales et climatiques, un budget qui ne permet pas d'envisager un horizon positif, solidaire et durable pour la France

Face à ce déni démocratique et à ce budget de renoncement, nous, député·es de L'APRÈS - avec le groupe Écologiste et Social, votons la censure d'un Gouvernement qui préfère museler le Parlement plutôt que répondre aux exigences de justice fiscale, de services publics renforcés et de transition écologique.